



Assurance Voyage À La Carte

Une assurance voyage personnalisée — ne payez que pour les affections dont vous souffrez !

Assurance Voyage
Santé-Soleil
(AVSS)

Au service des
voyageurs canadiens
depuis plus de
25 Ans

Brochure 2023-2024



Caractéristiques du régime À La Carte

La COVID-19 est maintenant couverte
comme tout autre état pathologique

De meilleurs taux pour la plupart des
personnes atteintes d'une **pneumopathie**

Option de **stabilité** d'un mois s'il y a eu
une modification à l'un de vos
médicaments récemment (voir Fiche de
calcul d'options de la partie II. Modifier la
période de **stabilité** pour vos **maladies**
préexistantes)

Régimes annuels multi-voyages de 62 jours
par voyage disponible pour la plupart des
âges

Assurance complémentaire à une autre
protection sans frais spéciaux

Jusqu'à 5 000 000 \$ d'assurance

Une période de **stabilité** des **maladies**
préexistantes(s) de 90 ou 180 jours
s'applique basée sur vos réponses aux
Questions relative à votre état de santé

Un barème de primes simple

Offert jusqu'à l'âge de 94 ans

La franchise standard est de 50 \$US.
Réduisez votre franchise
à 0 \$ en ajoutant 10 points
supplémentaires

Les régimes annuels multi-voyages couvrent
les voyages au Canada (à l'extérieur de votre
province ou territoire)

Annulations et demandes de
remboursement sont acceptés par
téléphone, poste, courriel et télécopieur

Assistance médicale internationale
d'urgence 24 heures sur 24,
7 jours sur 7

Paiement direct à la plupart des
hôpitaux

Excellente politique en matière de
remboursements

On peut examiner et souscrire le régime À La Carte aisément !

Nous pouvons vous faire parvenir la proposition, la
brochure et la police d'Assurance Voyage À La
Carte par **poste**, **télécopieur** ou **courriel**.

On peut les visualiser et les télécharger directement
de notre site web **www.tis.ca**

Pour votre commodité, on peut **souscrire** le régime
d'Assurance Voyage À La Carte **en ligne** et la

prime acquittée par VISA ou MasterCard. Votre
police, un reçu aux fins d'impôts et des cartes
portefeuille peuvent être alors imprimés sur le
coup. Voilà la méthode la plus facile à souscrire
votre assurance.

Nous pouvons vous les envoyer par la poste si vous
n'avez pas accès à une imprimante.

Les taux peuvent changer à tout moment sans préavis, sauf si votre prime a été entièrement payée.

Si vous avez un devis d'un autre régime d'assurance, nous pourrions
être en mesure de vous offrir un prix plus bas. **Appelez-nous.**

www.tis.ca

Questions? 1 888 830-6760 à Rawdon, QC : 450 629-9004 par courriel : info@tis.ca

Assurance Voyage À La Carte

Une création d'Assurance Voyage Santé-Soleil

Instructions sur la façon de calculer la prime pour chaque proposant

- Remplissez la page 2 de la Proposition d'assurance en suivant les étapes 1 et 2 sur la page 4. Faites le total des points et reportez-le à la ligne 4 **FACTEUR** de la **Partie 3 « Calcul de la Prime »** à la page 3 de la Proposition d'assurance.
- Déterminez votre âge à la date de départ du Canada.
- En vous servant de la colonne pour votre âge dans le Barème des primes de base, trouvez la Tranche de Jours qui correspond au nombre de jours de protection dont vous avez besoin.
- Utilisez le tarif de base de la prime — en fonction de votre âge et du nombre de jours pour lesquels vous demandez à être couvert — pour l'inscrire à la ligne 2 de la Partie 3 — Calcul de la prime.
- Pour notre régime annuel multi-voyages, cochez la case indiquant le nombre de jours que vous souhaitez acheter. Inscrivez la prime correspondante indiquée au tableau des tarifs de base du régime annuel multi-voyages à la ligne 1 de la Partie 3 — Calcul de la prime.
- Additionnez les montants des lignes 1 et 2 et inscrivez le résultat à la ligne 3 **TOTAL PARTIEL** des primes de base du Régime annuel multi-voyages et un Seul voyage à la Partie 3 — Calcul de la prime.
- Pour la prime de chaque Proposant, multipliez la ligne 3 par la ligne 4 et inscrivez le résultat à la ligne 5.

Chaque proposant doit lire, signer et dater la Proposition d'assurance au bas de la page 3.

Postez ou télécopiez la Proposition d'assurance dûment remplie (voir no 5 à la page 4) avec la prime requise.

Remboursements

- Veillez communiquer avec Assurance Voyage Santé-Soleil au : **1 888 830-6760**.
- Si vous revenez chez vous plus tôt que prévu, vous pourriez être éligible pour un remboursement si vous n'avez pas présenté une réclamation. Des remboursements en cas de retour anticipé seront calculés en fonction de la prime payée, la date de votre rentrée au Canada et les Tranches de Jours selon le Barème des primes. Si le nombre total de jours du voyage reste dans la même Tranche de Jours, il n'y a pas de remboursement. Les remboursements sont assujettis à des frais de 20 \$ par personne.
- Il n'y a aucun remboursement des primes pour les Régimes annuels multi-voyages, ou pour les Prolongations de séjour.

Prolongation de la protection

Si vous décidez de prolonger votre séjour après la date d'échéance de votre police d'Assurance Voyage À La Carte, vous devez communiquer avec Assurance Voyage Santé-Soleil au 1 888 830-6760 ou 1 450 629-9004 (à frais virés) au moins 10 jours avant la date d'échéance de votre police et payer la prime supplémentaire requise. Vous devez demeurer admissible à la protection selon toutes les clauses de la police d'Assurance Voyage À La Carte et aucune réclamation ne devra avoir été déclarée, présentée ou être en cours de traitement.

Toute nouvelle maladie présente à la date de votre demande de prolongation ne sera pas couverte pour la période de prolongation.

Nous calculons les primes de prolongation en nous servant du Barème des primes de base actuels pour la durée totale du voyage moins la prime que vous avez payée et multiplié par votre Total des points. Une prime de risque de 15 \$ par personne sera ajoutée au résultat. Une prime minimum de 30 \$ par personne s'applique à chaque prolongation. Les détails sur les Prolongations apparaissent dans la police d'Assurance Voyage À La Carte.

Barème des primes de base 2023-2024

LA PRIME MINIMALE EST DE 20 \$ PAR PERSONNE

RÉGIME POUR UN SEUL VOYAGE

TRANCHES de Jours

ÂGE

	1-55	56-60	61-66	67-71	72-76	77-80	81-85	86-89	90-94
1 à 2	35 \$	38 \$	39 \$	63 \$	72 \$	108 \$	174 \$	236 \$	261 \$
3 à 5	39	49	51	76	92	135	216	297	324
6 à 10	52	64	64	102	123	178	289	394	436
11 à 15	64	81	91	141	174	251	405	557	619
16 à 20	91	99	122	190	233	335	543	746	841
21 à 25	112	120	148	228	284	415	681	929	1 040
26 à 30	137	147	177	276	337	503	815	1 121	1 252
31 à 35	154	171	208	319	399	583	956	1 313	1 469
36 à 40	187	206	233	369	451	669	1 097	1 515	1 687
41 à 45	207	227	274	419	512	756	1 237	1 715	1 912
46 à 50	233	248	293	459	561	841	1 383	1 917	2 132
51 à 55	248	284	328	511	627	921	1 535	2 114	2 359
56 à 60	275	301	355	546	682	1 014	1 674	2 318	2 585
61 à 65	300	332	385	600	710	1 095	1 826	2 524	2 820
66 à 70	327	355	421	647	768	1 188	1 971	2 736	3 052
71 à 75	348	382	447	696	821	1 268	2 124	2 942	3 280
76 à 80	382	409	481	752	877	1 354	2 274	3 164	3 519
81 à 85	405	442	527	798	940	1 456	2 432	3 371	3 759
86 à 90	432	461	566	848	995	1 547	2 585	3 591	4 001
91 à 95	451	492	615	892	1 103	1 638	2 636	3 810	4 241
96 à 100	484	526	645	942	1 171	1 727	2 782	4 027	4 492
101 à 105	511	559	679	990	1 234	1 815	2 938	4 255	4 741
106 à 110	555	597	711	1 047	1 295	1 902	3 089	4 475	4 989
111 à 115	576	636	760	1 089	1 321	1 998	3 246	4 705	5 242
116 à 120	598	672	812	1 144	1 379	2 082	3 401	4 928	5 498
121 à 125	627	707	872	1 195	1 473	2 285	3 651	5 299	5 906
126 à 130	656	742	923	1 245	1 549	2 384	3 817	5 541	6 174
131 à 135	683	779	983	1 298	1 619	2 479	3 978	5 781	6 445
136 à 140	703	806	1 041	1 352	1 677	2 576	4 147	6 023	6 714
141 à 145	730	840	1 084	1 402	1 739	2 670	4 308	6 271	6 989
146 à 150	753	877	1 125	1 449	1 797	2 767	4 475	6 510	7 261
151 à 155	785	907	1 171	1 505	1 956	2 867	4 648	6 763	7 537
156 à 160	803	938	1 213	1 557	2 027	2 960	4 817	7 016	7 821
161 à 165	828	972	1 252	1 613	2 087	3 035	4 984	7 267	8 103
166 à 170	853	997	1 295	1 655	2 207	3 097	5 231	7 623	8 494
171 à 175	880	1 040	1 337	1 709	2 332	3 164	5 326	7 738	8 793
176 à 183	918	1 095	1 406	1 797	2 410	3 281	5 403	7 788	9 231

184 +

Pour des séjours d'autres durées, veuillez communiquer avec nous

Régime annuel multi-voyages – Protection à l'étranger et hors de votre Province de résidence.

ÂGE:	1-55	56-60	61-66	67-71	72-76	77-80	81-85	86-89	90-94
Régime de 8 jours	123 \$	128 \$	137 \$	187 \$	232 \$	399 \$	583 \$	S/O	S/O
Régime de 16 jours	147	153	169	212	262	468	848	S/O	S/O
Régime de 32 jours	269	296	314	401	489	903	1 495	S/O	S/O
Régime de 62 jours	580	635	672	859	1 055	S/O	S/O	S/O	S/O

**LES PRIMES PEUVENT ÊTRE MODIFIÉES EN TOUT TEMPS SANS PRÉAVIS
À MOINS QUE VOUS N'AVEZ PAYÉ LA PRIME REQUISE À L'AVANCE**

On peut souscrire l'Assurance Voyage À La Carte en ligne également !

Remarque : Tout terme qui apparaît en italique et souligné a une signification particulière. Vous trouverez la **définition** de ces termes à la **page 4** de la Proposition d'assurance.

IMPORTANT : Ces documents ne constituent pas votre police. Nous vous enverrons votre police, vos cartes de portefeuille et un reçu une fois que votre Proposition d'assurance aura été acceptée et que votre prime aura été traitée. Cette assurance couvre le traitement requis uniquement à la suite d'une urgence médicale et comporte d'autres modalités, conditions, limitations et exclusions qui peuvent affecter votre couverture. Pour une description complète, consultez la police.



Une création d'Assurance Voyage Santé-Soleil

Souscrite auprès de : L'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.

N° de police **ALC**

PROPOSANT 1

Renseignements sur les proposants

PROPOSANT 2

Nom de famille (Noms tels qu'ils figurent sur votre carte d'assurance maladie)		Nom de famille (Noms tels qu'ils figurent sur votre carte d'assurance maladie)	
Prénom Second prénom		Prénom Second prénom	
Adresse du Proposant 1 au Canada			
Rue		Ville	
Date de naissance jj mm aaaa (code de version s'il y a lieu)		Province	
Numéro du régime provincial d'assurance maladie (code de version s'il y a lieu)		Code postal	
Date de naissance jj mm aaaa (code de version s'il y a lieu)		Numéro du régime provincial d'assurance maladie (code de version s'il y a lieu)	
Téléphone/cellulaire		Adresse électronique (s'il y a lieu)	
Téléphone/cellulaire		Adresse électronique (s'il y a lieu)	
Médecin de famille Nom		Médecin de famille Téléphone	
Médecin de famille Nom		Médecin de famille Téléphone	

Pour vous aider à remplir la présente Proposition d'assurance, il y a des Instructions à la page 4.

Adresse à l'étranger (si inconnue, indiquer la ville et l'état)		
Rue		
Ville		
État		Code postal
Téléphone		
Personne à contacter au Canada en cas d'urgence (parent ou ami)		
Nom		Téléphone

Partie 1 - Critères d'admissibilité

QUESTIONS? 1 888 830-6760

Vous devez satisfaire aux Critères d'admissibilité ci-dessous toutes les fois que vous quittez le Canada sous un Régime pour un Seul voyage ou que vous quittez votre province ou territoire de résidence sous un Régime annuel multi-voyages, pour être admissible à la protection en vertu de cette police.

Vous êtes admissible à l'assurance si :

- Dans les 6 derniers mois, vous n'avez pas :
 - été hospitalisé(e) pendant 24 heures consécutives ou plus pour n'importe laquelle des affections suivantes :
 - un accident vasculaire cérébral [AVC] ou un accident ischémique transitoire [AIT];
 - une **cardiopathie**;
 - caillot(s) sanguin(s); ou
 - une **pneumopathie**;
 - reçu des **traitements** pour un cancer métastatique;
 - reçu un diagnostic de, **ou** reçu des **traitements** pour, **ou** pris des **médicaments** pour, une maladie en phase terminale;
 - eu ou fait usage de l'oxygène à domicile (y compris un concentrateur d'oxygène) pour une **pneumopathie**; ou
 - eu besoin des **traitements** de dialyse.
- Vous n'avez pas :
 - subi votre plus récent pontage coronarien, angioplastie coronaire ou pose d'endoprothèse vasculaire (stent) coronaire il y a plus de 20 ans;
 - subi une angioplastie coronaire ou une pose d'endoprothèse vasculaire (stent) coronaire au cours des 6 derniers mois;
 - eu un anévrisme quelconque qui n'a pas été réparé par intervention chirurgicale, ni aucune dilatation de l'aorte;
 - au cours des 5 dernières années, reçu des **traitements** ou pris des **médicaments** pour une insuffisance cardiaque congestive [ICC] ;
 - au cours des 5 dernières années, reçu des **traitements** ou pris des **médicaments** pour la cardiomyopathie avec un ventricule au stade IV ou avec une fraction d'éjection ventriculaire de 20 % ou moins;
 - été conseillé par un médecin que d'entreprendre votre voyage serait dangereux pour votre santé ou que vous ne devez pas entreprendre votre voyage; ou

Déclaration d'acceptation : Vous êtes admissible à la protection en vertu de la police d'Assurance Voyage À La Carte si vous pouvez satisfaire à tous les critères d'admissibilité énumérés ci-dessus, à la **date de départ** de tout voyage.

Partie 2 – La Protection médicale d'urgence de base inclut des montants jusqu'à :

SERVICES MÉDICAUX D'URGENCE y compris COVID-19.....	5 000 000 \$	Retour de véhicule.....	2 500 \$
Soins d' urgence paramédicaux/professionnels de santé	250 \$ par praticien	Évacuation et rapatriement d' urgence	Dépenses admissibles
Services d'ambulance d' urgence	Dépenses admissibles	Retour suite à un événement majeur.....	3 000 \$ par personne
Soins dentaires d' urgence —coup accidentel à la bouche.....	2 000 \$	Frais de subsistance.....	1 500 \$ par personne
Soins dentaires d' urgence pour la douleur	300 \$	Frais reliés à votre décès	5 000 \$ par personne
Enlèvement d'un plâtre ou des points de suture suite à une urgence ...	300 \$	Transport d'une personne jusqu'à votre chevet.....	Dépenses admissibles
Retour d'enfant à votre charge.....	Dépenses admissibles	Assistance médicale d' urgence internationale 24 heures sur 24	

La COVID-19 est maintenant couverte comme tout autre état pathologique.

Veuillez consulter la police à www.tis.ca pour tous les détails.

Remarque : Sauf stipulations contraires, toutes les primes, les prestations et les limites sont exprimées en monnaie canadienne.

Nom du Proposant 1 (en lettres moulées)			Partie 3 - Calcul de la prime			Nom du Proposant 2 (en lettres moulées)		
jj	mm	aa	Date de départ du Canada (Le jour où vous quittez le Canada)			jj	mm	aa
jj	mm	aa	Date à laquelle la protection commence (Date d'entrée en vigueur de la police) (Si la présente assurance sert de complément à une autre protection, cette date correspond au jour suivant la fin de l'autre assurance)			jj	mm	aa
jj	mm	aa	Date à laquelle la protection prend fin (Date d'échéance de la police) (Doit être avant le 30 septembre 2024 pour les Seuls voyages)			jj	mm	aa
Jours de couverture _____			Nombre de jours pour lesquels la protection est requise pour le Régime un Seul Voyage (Compter la Date d'entrée en vigueur et la Date d'échéance)			Jours de couverture _____		
8 jours <input type="checkbox"/> 16 jours <input type="checkbox"/> 32 jours <input type="checkbox"/> 62 jours <input type="checkbox"/>			Régime annuel multi-voyages sélectionné (cochez-en une s'il y a lieu)			8 jours <input type="checkbox"/> 16 jours <input type="checkbox"/> 32 jours <input type="checkbox"/> 62 jours <input type="checkbox"/>		
jj	mm	aa	Date d'entrée en vigueur du Régime annuel multi-voyages (Doit être avant le 31 juillet 2024) Remarque : Le Régime annuel multi-voyages ne peut servir de complément à une autre assurance.			jj	mm	aa
①	\$	Prime pour le Régime annuel multi-voyages - Utilisez le taux du Barème des primes de base pour le Régime annuel multi-voyages					①	\$
②	\$	Un Seul Voyage - Utilisez le taux du Barème des primes de base					②	\$
③	\$	TOTAL PARTIEL des primes de base du Régime annuel multi-voyages et un Seul voyage : Additionnez les montants des lignes ① + ②					③	\$
④		FACTEUR : Total des points (tel qu'indiqué au bas de la page 2) ÷ 100					④	
⑤	\$	TOTAL DU PROPOSANT : Total partiel des primes ③ × FACTEUR ④					⑤	\$

Total du Proposant 1 & 2 =

Visa ou Mastercard

N° de la carte _____

Libellez votre chèque au nom de : Assurance Voyage Soleil-Sud ou compléter →

Code de 3 chiffres _____

Date d'expiration mois _____

année _____

Partie 4 - Déclaration et Autorisation

Je présente une demande d'Assurance Voyage À La Carte (ALC), souscrite par l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.(IA) Je conviens qu'il faut que je présente ma demande d'assurance avant mon départ du Canada. Si je paie pour cette assurance par carte de crédit, j'autorise que ce paiement soit porté à ma carte de crédit.

Je comprends que la Brochure et la Proposition d'assurance (y compris les Critères d'admissibilité) font partie de la police et qu'elles sont toutes importantes pour le risque et la considération de l'assurance pour laquelle je fais une demande. Je déclare que tous les renseignements fournis dans la présente proposition sont exacts et complets. Il est entendu que si des renseignements importants nécessaires pour le remplissage de la présente proposition ne sont pas divulgués, IA annulera ma police d'assurance et que je ne serai pas couvert en vertu des prestations de la police. Si je n'étais pas certain de mon état de santé relativement à sa portée pour la présente proposition d'assurance, j'ai consulté mon médecin. Je reconnais que, en souscrivant ALC, je dois être au courant de tous mes **médicaments** et de leurs buts, ainsi que de tous les états pathologiques que j'ai eu ou que j'ai présentement. Je reconnais qu'aucune déclaration faite par moi ou par tout agent avant la date de ma demande d'assurance, ou le jour même, ne sera considérée comme valide à moins qu'elle ait été documentée et soumise par écrit, puis acceptée par IA et ce, avant que la demande ne soit remplie. Si je suis responsable du paiement d'une franchise quelconque ou s'il est établi que je ne suis pas admissible à cette assurance selon une section quelconque de la proposition d'assurance ou de la police, IA a le droit de recouvrer toute somme qui m'aurait été versée.

Je conviens que l'assurance demandée ne prendra effet que lorsque la prime requise ainsi qu'une copie signée (y compris toute signature électronique) et datée de la présente proposition auront été reçues par Assurance Voyage Santé-Soleil (AVSS). Si, pour quelque raison que ce soit, cette proposition n'est pas acceptée, je recevrai un remboursement complet. Je reconnais que toutes les modalités, les conditions, les limites et les exclusions de la police ALC s'appliqueront et que cette assurance couvre seulement les **urgences** médicales. IA peut employer des agents, des courtiers et des fournisseurs de service afin de recueillir, d'utiliser, de stocker et/ou de traiter des renseignements personnels et des renseignements médicaux personnels en son nom et ces renseignements peuvent être transmis à ces entités aux fins décrites aux présentes. Les renseignements personnels et les renseignements médicaux personnels peuvent être recueillis, utilisés, divulgués, transmis, stockés ou traités à l'extérieur du Canada et peuvent par conséquent être assujettis à des lois en vigueur dans ces pays étrangers. En accord avec les pratiques de confidentialité de la loi canadienne LPRPDE (Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques), et de la loi américaine HIPAA (Health Insurance Portability and Accountability Act), la présente autorisation demeure valide tant que toute réclamation en suspens ou litigieuse en vertu d'une police émise de ALC et à la suite de cette proposition n'aura pas été réglée, à moins qu'une loi applicable ne stipule un délai plus court, en quel cas elle viendrait à échéance dans le délai prévu par la loi. Je reconnais que, pour satisfaire aux modalités de la police ALC, il peut être nécessaire d'examiner tous mes antécédents médicaux, peu importe l'année. Cela restera valable tant qu'il existe une réclamation ou un litige soumis à IA. Une photocopie ou une télécopie du présent document de proposition, Déclaration et Autorisation sera jugé aussi valide que l'original. Par la présente, j'autorise mon conjoint ou le membre de ma famille voyageant avec moi, ou mon décideur substitut, à agir en mon nom, si mon état de santé ne me permet pas de prendre les décisions nécessaires.

Au cas où j'aurais une réclamation, j'autorise tout médecin, hôpital, pharmacie, ou autre fournisseur de soins médicaux qui m'a vu ou qui m'a examiné de divulguer et échanger avec la Compagnie d'assistance d'urgence ou ses représentants tout et chacun des renseignements concernant mes antécédents médicaux, symptômes, **traitements**, examens médicaux ou diagnostics dans le but de gérer l'assurance, de déterminer le risque de souscription et pour passer en revue toute réclamation. Les informations contenues dans n'importe lesquels de mes dossiers médicaux, y compris tout résultat des examens d'investigation, formeront la base pour évaluer la validité de la protection en vertu de ma police et de toute réclamation déclarée. Au cas où tous les documents requis ne seraient pas fournis à la Compagnie d'assistance d'urgence dans les 6 mois suivant la date du sinistre, je reconnais que le dossier de ma réclamation sera fermé.

Si la présente section Déclaration et Autorisation est révoquée, aucune réclamation ne sera considérée tant que la Déclaration et Autorisation ne sera pas rétablie.

Il est entendu que tout changement à mon état de santé ou à mes **médicaments** entre la date à laquelle je remplis la présente proposition et la date de départ de tout voyage qui ne rend plus admissible (tel que stipulé à la Partie 1- Critères d'admissibilité à la page 1) à cette police, qui occasionne une modification à mes réponses à la section I. « Questions relative à votre état de santé » de la Fiche de calcul d'options ou qui occasionne une modification à la **stabilité** d'une **maladie préexistante** (autre qu'une **affection mineure**), est considéré comme un changement important de ma police et je dois aviser AVSS sans tarder.

Il est entendu que si je n'avise pas immédiatement AVSS de tout changement important de mon état de santé ou de mes **médicaments**, toute réclamation peut être refusée et ma police d'assurance peut être résiliée.

PROPOSANT 1	Date: jj	mm	aa	PROPOSANT 2	Date: jj	mm	aa
Proposant 1 Signature				Proposant 2 Signature			

REMARQUE IMPORTANTE: Tout proposant doit lire, signer et dater la Déclaration et Autorisation ci-dessus.

REMARQUE : Sauf stipulations contraires, toutes les primes, les prestations et les limites sont exprimées en monnaie canadienne.

1 Chaque Proposant doit satisfaire à tous les critères d'admissibilité tels qu'indiqués à la Partie 1—Critères d'admissibilité de la présente Proposition d'assurance (voir la page 1) afin de continuer à remplir la Fiche de calcul d'options. Si vous êtes incertain de vos antécédents médicaux ou vos états pathologiques, consultez votre médecin.

2 Remplissez la Fiche de calcul d'options à la page 2 de cette proposition SEULEMENT SI VOUS ÊTES ADMISSIBLE.

Chaque partie de la Fiche de calcul d'options—Points I jusqu'à III—a des cases à cocher qui représentent un nombre précis de points. Vous n'avez qu'à cocher les cases qui s'appliquent à vous, ajouter le nombre de points correspondant à votre résultat et, lorsque vous avez terminé, faire le total de vos points (incluant les 100 points pour la protection de base) et inscrire le total à la case appropriée au bas de la Fiche de calcul d'options pour chaque proposant.

Questions relatives à votre état de santé (Chaque proposant doit remplir cette partie)—Voir le point I. à la page 2.

Vous devez répondre à ces questions afin de nous permettre d'évaluer plus précisément vos antécédents médicaux et votre mode de vie. **Si vous êtes incertain de vos antécédents médicaux, ou vos états pathologiques, consultez votre médecin.**

Modifier la période de stabilité pour vos maladies préexistantes – Voir le point II. à la page 2.

Vous avez droit à une période de **stabilité** des **maladies préexistantes** de **90 ou 180 jours** précédant toute date de départ.

Si vous avez eu un remplacement, une élimination ou une augmentation ou diminution dans la posologie ou fréquence d'un **médicament** qui ne **traite** pas une **cardiopathie** ou **pneumopathie** et qu'on vous a prescrit plus que **45 jours** avant votre date de départ, vous pouvez réduire la période de **stabilité** pour l'état pathologique que **traite** le **médicament** à **30 jours** précédant toute date de départ. (ajouter 30 points)

Options de franchises—Voir le point III. à la page 2.

La police d'Assurance Voyage À La Carte comprend une franchise standard de **50 \$US** pour chaque réclamation.

3 Calculer votre Prime totale à payer à la page 3 de cette proposition

Suivez attentivement les directives au verso de la Brochure 2023-2024 afin de calculer votre prime individuelle et veuillez indiquer les importantes dates de voyage et de protection à la **Partie 3** à la page 3 de la présente Proposition d'assurance.

4 Les proposants DOIVENT LIRE, SIGNER et DATER la Déclaration et Autorisation au bas de la Page 3

Une fois que vous aurez calculé votre prime, veuillez lire la section Déclaration et Autorisation soigneusement—**Partie 4** à la page 3. Si vous êtes en accord avec toutes les déclarations qui s'y trouvent, vous (les 2 proposants s'il y a lieu) devez signer et indiquer la date de votre signature au bas de la page 3.

5 Remplissez tous les champs requis pour chaque Proposant à la page 1 – Renseignements sur le Proposant, page 2 – Fiche de calcul d'options et page 3, Partie 3 – Calcul de la prime.

Envoyez-nous votre Proposition d'assurance dûment remplie, accompagnée de la prime requise, à l'adresse ci-dessous.

PAR LA POSTE : ASSURANCE VOYAGE SANTÉ-SOLEIL
CP 4648
Rawdon, QC J0K 1S0
Télécopieur : 1 877 662 8686
Courriel : info@tis.ca

Ces documents ne constituent pas votre police. Nous vous enverrons votre police, vos cartes de portefeuille et un reçu une fois que votre Proposition d'assurance aura été acceptée et que votre prime aura été traitée, ou visitez le site www.tis.ca pour télécharger la police.

REMARQUE IMPORTANTE : Vous devez communiquer avec la Compagnie d'assistance d'urgence indiquée sur vos cartes portefeuille dans les 24 heures suivant toute réclamation pour un **traitement** médicale ou dentaire (même si le montant de la réclamation est inférieur à celui de votre franchise). Si vous ne le faites pas, vous devrez payer **50%** de toutes les dépenses admissibles et notre responsabilité maximum sera limitée à 25 000 \$. Vous devez communiquer avec la Compagnie d'assistance d'urgence indiquée sur vos cartes portefeuille à moins que votre état de santé ne le permette pas. Vous devez téléphoner aussitôt que votre état de santé le permet ou quelqu'un devra téléphoner en votre nom.

Définitions

Le tableau qui suit constitue une liste partielle des définitions. Pour avoir une liste complète des définitions, veuillez consulter la section « Définitions » dans la police d'assurance dès que vous la recevrez.

affection intestinale : (y compris) colite ulcéreuse, maladie de Crohn, diverticulite, occlusion intestinale, chirurgie intestinale, constipation **chronique**, ou syndrome du côlon irritable.

affection mineure : une infection virale ou bactérienne non **chronique** (à l'exception de toute affection nécessitant l'usage de Prednisone ou un **médicament** stéroïde équivalent sous forme de comprimé) qui ne nécessite pas d'hospitalisation, chirurgie ou plus qu'une visite de suivi auprès d'un fournisseur de soins médicaux hormis l'évaluation initiale et comprend l'usage de pas plus de 2 **médicaments** pour un maximum de 30 jours.

cardiopathie (y compris) : (i) une anomalie du rythme cardiaque (y compris une arythmie, une fibrillation auriculaire ou des battements irréguliers); (ii) implantation d'un stimulateur ou défibrillateur cardiaque ou remplacement; (iii) une crise cardiaque (infarctus du myocarde); (iv) transplantation cardiaque; (v) une maladie coronarienne (y compris l'angine de poitrine); (vi) angioplastie coronaire, ou pose d'endoprothèse vasculaire (stent) coronaire; (vii) pontage coronaire; (viii) la valvulopathie (y compris toute régurgitation ou sténose (modérée ou sévère)); (ix) souffle au cœur; (x) la péricardite; ou (xi) la cardiomyopathie.

chronique : se dit d'un état pathologique qui continue, persiste, est épisodique ou récurrent sur une période prolongée. Un tel état pathologique dure généralement longtemps et ne disparaît ni facilement, ni rapidement.

examen médical complet : vous avez visité ou consulté par téléphone un médecin en exercice ou un praticien de la santé autorisé ou votre bilan de santé a été mis à jour, tout symptôme a été diagnostiqué et chaque examen prescrit ou proposé a été exécuté et vous êtes au courant des résultats de tels examens.

maladie préexistante : pathologie (n'englobe pas une **affection mineure**) pour laquelle on a reçu des **traitements** ou pour laquelle des symptômes s'étaient manifestés avant l'une ou l'autre de vos dates de départ. Ce terme englobe une complication médicalement reconnue ou la résurgence d'un état pathologique.

médicament(s) : tout **médicament** prescrit (que l'ordonnance soit remplie ou non) ou remède prescrit, servant au **traitement** des maladies et au maintien d'un bon état de santé. Ce terme comprend les nouvelles ordonnances, des renouvellements ou des recharges, l'insuline et la nitroglycérine (sous toute forme, avec ou sans ordonnance). Ce terme ne comprend pas les

produits et remèdes disponibles sans ordonnance, y compris l'aspirine (ou équivalent), les vitamines, les minéraux et l'hormonothérapie substitutive.

pathologie hépatique : y compris l'hépatite C ou la cirrhose.

pneumopathie (y compris) : la Maladie Pulmonaire Obstructive Chronique (MPOC), la bronchite **chronique**, l'emphysème, la pneumopathie interstitielle, la fibrose pulmonaire, l'amiantose, la sarcoïdose, chirurgie pulmonaire ou l'asthme à dyspnée continue (l'asthme **chronique**). (Ce terme n'englobe ni des allergies saisonnières ni une **affection mineure**).

traitement, traiter ou traité(e) : acte médical, thérapeutique ou diagnostique prescrit, effectué ou recommandé par un médecin ou un autre praticien de la santé autorisé, y compris, mais sans s'y limiter, les **médicaments**, les tests à des fins d'investigation, hospitalisation, interventions chirurgicales ou action recommandée en rapport avec l'état.

stable ou stabilité : un état pathologique ne s'aggrave pas et il n'y a pas eu de changement aux **médicaments** (ni de **médicament** différent) pour celui-ci. En outre, l'utilisation et la posologie de ces **médicaments** n'ont pas changé, un médecin n'a reçu aucun résultat de test indiquant une détérioration de votre état pathologique et vous n'avez pas été informé par un médecin que vous devez subir une intervention chirurgicale. Ce terme signifie également que des **traitements** prescrits ou recommandés par un médecin n'ont pas changé au cours de la période pour les **maladies préexistantes** pour laquelle vous êtes admissible ou que vous avez sélectionnée. Aucun des points suivants **ne constitue** un changement ou une modification de **médicament** : substitution d'un **médicament** de marque particulière pour un produit générique équivalent, pourvu qu'il n'y a pas eu de changement ni dans son utilisation ni dans sa posologie; changement dans la posologie du **médicament** insuline ou Coumadin, Warfarin, Pradaxa, Pradax ou Dabigatran.

urgence ou urgences : trouble mental ou émotif—pour lequel l'hospitalisation est nécessaire—ainsi que toute maladie ou blessure accidentelle, qui surviennent de façon imprévue durant votre voyage et pour lequel des **traitements** médicaux immédiats sont nécessaires afin d'éviter ou de diminuer un risque pour la vie ou pour la santé. Une **urgence** prend fin quand, selon des preuves médicales, vous ne recevez plus des soins médicaux d'**urgence** et vous pouvez obtenir votre congé de l'établissement médical.